

Juillet - Août 2020

Dans ce numéro

1. Suivi sécheresse
2. Pêches de sauvetage
3. Appui fédérations voisines
4. Nos stages estivaux
5. Actions menées par nos AAPPMA
6. Hommage à Claude Elsaesser
7. Evènements à venir

Des sécheresses qui se répètent sans être identiques

Ce titre d'un post de Météo France sur l'actualité de l'état de la sécheresse en France en juillet 2020 (<http://météofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/climat/des-secheresses-qui-se-repetent-sans-etre-identiques>) caractérise très bien en effet la complexité de la compréhension de ce phénomène mais surtout son ressenti selon les usages impactés.

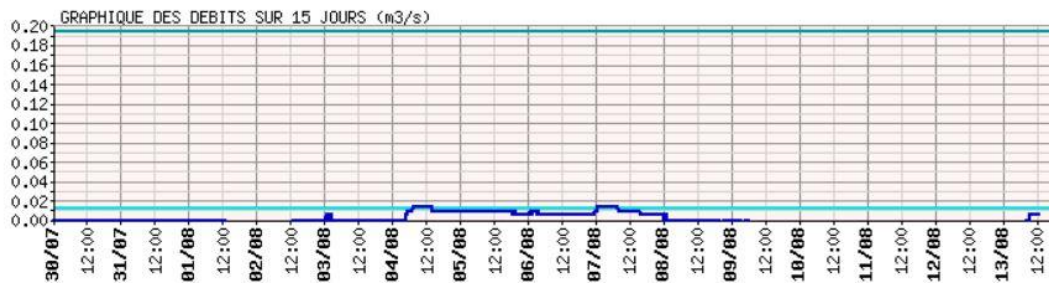
Il s'agit en effet de distinguer la sécheresse météorologique caractérisée par un déficit de précipitations ; la sécheresse des sols définie par ce même manque, les températures, le vent et l'humidité de l'air en lien avec l'occupation des sols à travers leurs usages et à travers l'évaporation ou l'évapotranspiration pouvant induire un déficit en eau ; et enfin la sécheresse hydrologique liée aux capacités

de stockage des nappes et à l'influence des deux types de sécheresses précédents.

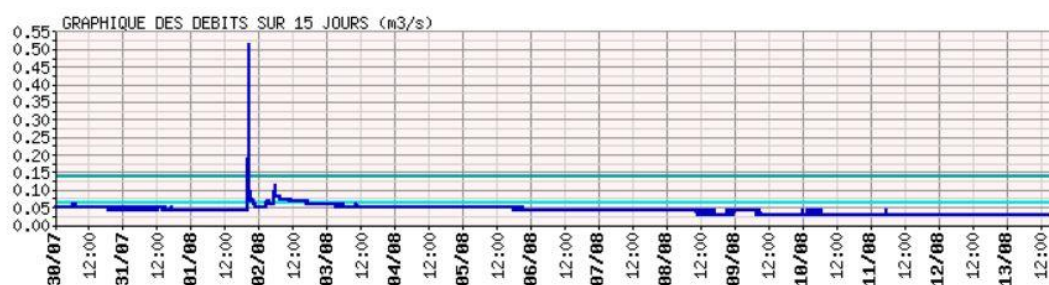
L'année 2020 est certes marquée par un mois d'avril et un mois de juillet présentant un déficit de précipitations et une hausse des températures exceptionnellement marquées, bien davantage que ceux de 2019, toutefois cet automne et cet hiver ont été davantage pluvieux que les précédents. Ainsi, sur la période de septembre 2018 à Août 2019, le déficit de précipitations sur le département était de 20 à 30% contre 0 à 10% sur la période actuelle.

Le Territoire de Belfort, sur les trois quart Nord de sa surface, est toutefois caractérisé par des nappes de faibles capacités. Ainsi, un automne et un hiver pluvieux vont certes remplir les nappes et ce relativement rapidement, mais si ces saisons sont suivies d'un printemps sec et/ou d'un été rigoureux, cet avantage sera perdu. Une répartition équitable des pluies tout au long de l'année est donc pour nous bien plus avantageuse. De même, le déficit marqué d'un manteau neigeux en hiver du fait des hausses de températures induit au printemps un déficit de ruissellement et de ressuyage lent dans les cours d'eau et les sols qui constituaient d'excellents soutiens à ceux-ci et aux nappes et qui font cruellement défaut depuis une quinzaine d'années.

La Saint-Nicolas à Fosse-magne :



La Savoureuse à Giromagny :



Au vu de cette situation, un arrêté préfectoral portant sur la restriction des usages de l'eau de premier niveau a été pris en date du 28 juillet 2020.

Compte tenu de l'évolution de la situation hydrologique, des nouvelles restrictions en matière d'usage de l'eau de deuxième niveau sont décidées par arrêté préfectoral n°90-2020-08-04-003. Nous sommes maintenant au niveau "Sécheresse alerte renforcée".

Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse								
ARROSAGES		NETTOYAGES				TRAVAUX	REMPLISSAGE	
 pelouses, plantes en pot, jardins, espaces verts publics et privés golfs et terrains de sport		 terrasses, toitures et façades équipements sportifs et de loisirs véhicules voiries				 travaux de béton, crépi et enduit	 piscines privées piscines publiques	
ALERTE (Niveau 1)								
Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.								
 Interdits entre 10h et 20h	 Interdits entre 10h et 20h et obligation de tenir un registre	 Interdits sauf avec matériel haute pression	Autorisés	 Interdits hors stations professionnelles	 Interdits sauf avec matériel haute pression	Autorisés	 Interdits sauf pour 1ère mise en eau de piscines enterrées et piscines < 2m³. Mise à niveau nocturne autorisée si nécessaire à la sécurité de l'installation et au dispositif de filtration	Pas de restrictions particulières
ALERTE RENFORCÉE (Niveau 2)								
Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.								
 Interdits sauf entre 20h et 10h : - potagers privés - dans le cas des plantes en pots exclusivement avec de l'eau de récupération	 Interdits sauf green et stades enherbés autorisés entre 20h et 10h (1 fois / semaine) et obligation de tenir un registre	 Interdits sauf dérogation sanitaire	 Interdits sauf dérogation sanitaire	 Interdits hors stations professionnelles économes (haute pression / recyclage)	 Interdits sauf dérogations sanitaires et dans ce cas uniquement avec balayeuses automatiques	Autorisés	 Interdits sauf pour 1ère mise en eau de piscines enterrées et piscines < 2m³. Mise à niveau nocturne autorisée si nécessaire à la sécurité de l'installation et au dispositif de filtration	 Remplissage et vidange soumis à autorisation
CRISE (Niveau 3)								
Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.								
 Interdits (sauf potagers privés entre 20h et 10h)	 Interdits sauf green de 20h à 10h avec eau de réserve de pluie + registre	 Interdits sauf dérogation sanitaire	 Interdits sauf dérogation sanitaire	 Interdits hors stations professionnelles qui ne seront ouvertes que sur une file	 Interdits sauf dérogations sanitaires et dans ce cas uniquement avec balayeuses automatiques	 Interdits sauf dérogation	 Interdits	 Remplissage et vidange soumis à autorisation

ATTENTION

Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.

FONTAINES d'agrément

Fermées pour tous niveaux (sauf dérogations liées au plan canicule)

INDUSTRIE
ou autre établissement classés en ICPE

Plan d'économie d'eau selon les niveaux d'alerte

PLANS D'EAU

Vidange, mise à niveau et remplissage sont interdits **sauf autorisation police de l'eau**

Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes/rivières/lacs).

Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle.

Pour plus de précisions, se référer à l'arrêté sécheresse en vigueur.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1500€.

Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ou la préfecture :

ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr

Les collectivités et les particuliers sont encouragés à constituer des réserves d'eau de pluie.

plaqueette mise à jour le 10/08/2020

Pêches de sauvetage



L'absence de pluies ces dernières semaines nous a finalement imposé la mise en œuvre de la première pêche de sauvetage de l'année sur Lepuix. Certains secteurs ne laissent apparaître que quelques flaques sans écoulement ce qui a piégé environ 200 farios vouées à une mort certaine sans notre intervention. Les niveaux d'eau sont actuellement bien en deçà de l'étiage quinquennal et annonce un enchaînement de situations de crise dans les tous prochains jours alors qu'aucun arrêté sécheresse n'est à l'heure actuelle pris pour notre département.

Seulement quelques jours après, une seconde pêche de sauvetage a été nécessaire à la Goutte des Forges sur Lepuix ; il est inutile de dire que la situation s'aggrave de plus en plus et inquiète fortement.



Cette fois-ci, c'est dans la zone de captage entre Valdoie et Sermamagny que la pêche a eu lieu. C'est un mélange de truites, brochets et chevesnes qui a été sauvé de la rivière



LA FEDERATION DANS LES MEDIAS...

Des situations de plus en plus dramatiques, relayées au niveau, départemental, régional et même national, tant par la presse écrite, la radio, et les chaînes télévisées.

Quelques extraits ci-dessous :

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/alerte-a-la-secheresse-dans-les-vosges-le-demenagement-force-de-poissons-en-manque-d-eau_146608

<https://www.youtube.com/watch?v=rflu2TAvRts>

<https://www.tf1.fr/tf1/jt-we/videos/secheresse-des-operations-sauvetage-de-poissons-44960730.html>

Soutien aux Fédérations voisines

Notre service technique a prêté main forte à la Fédération de Pêche du Doubs pour réaliser leurs pêches d'inventaire annuelles, sur la Loue, le Dessoubre et le Lison. Organisées depuis 2014 à la mi-juillet, ces pêches permettent d'évaluer l'efficacité (ou non) des actions mises en place depuis les fortes mortalités de truites et d'ombres en 2009 et 2010.

Truites Fario, ombres, chevesne, chabot, loches sont bien là mais en quantité nettement insuffisante par rapport à ce que l'on pourrait attendre dans une rivière telle que la Loue qui n'aurait pas de problème de pollution, tel est le constat de Christian Rossignon de la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique.



C'est ensuite dans le Jura que se sont déroulées des pêches d'inventaire avant travaux, sur l'Ain et le Drouvenans.



D'autres pêches électriques sont programmées par la Fédération du Doubs et le bureau d'études Téléos, sur le Doubs frontalier. L'appui d'un de nos techniciens est prévu, tant au niveau humain que matériel.

Le service technique n'est pas le seul à être intervenu chez nos voisins... Notre animateur s'est déplacé le 1^{er} juillet dernier à Osselle (25) sur le plan d'eau géré par la Fédération de pêche du Doubs à Osselle pour une après-midi « pêche au coup et découverte du milieu aquatique ». Ce ne sont pas moins de 100 poissons qui ont été pêchés à cette occasion.

Chaque enfant est reparti satisfait, avec son Livret du Petit Pêcheur.



Stages "découverte" de l'été

Sous le contrôle de notre animateur et afin de valider sa formation, notre stagiaire Laurent SAUVAGEOT, en formation BPJEPS « Pêche De Loisir » à la FDAAPPM 90, a accueilli le 18 juin dernier 3 gardes-pêche particuliers du département pour une journée découverte « pêche de la carpe » sur le site des Ayeux. Dix jolis poissons ont pu être pêchés pour le plus grand plaisir des participants. **Félicitation à Laurent pour l'obtention de son diplôme.**



Du 27 au 31 juillet, 4 pêcheurs ont pu s'adonner aux plaisirs de la pêche à la mouche. Ils ont appris les bases du lancer, les différentes techniques de pêche à la mouche, la réalisation des bas de ligne et des différents nœuds ainsi que le montage des mouches artificielles.

Même si la technique et la précision des lancers demandent encore de l'entraînement, et malgré les fortes chaleurs, ils ont pu tout de même capturer quelques poissons.



Nos aappma en action

LA PLONGEOTTE ET LES FRANCAS

En partenariat avec les FRANCAS, l'AAPPMA a fait découvrir la pêche à une douzaine d'enfants.

Première matinée d'apprentissage de la pêche au coup ; de nombreux poissons ont été attrapés (gardons, perches, soleils, et poissons chats). Tous les enfants sont repartis heureux car pour la plupart d'entre eux, il s'agissait de leur première expérience et de leurs premières prises.



Seconde matinée apprentissage pêche et découverte du milieu aquatique au Barrage. Les prises étaient nombreuses. Un concours s'est même ouvert entre les enfants. Tous sont repartis avec des étoiles plein les yeux et des tas de souvenirs à raconter à leurs proches.



La dernière journée avec les Francas était bien chargée.

Tout a commencé avec une nouvelle matinée d'apprentissage de la pêche au Barrage. Si les prises étaient moins nombreuses, elles n'en étaient pas moins belles. Certains ont pris le poisson de leur vie ! Les bénévoles de La Plongeotte ont une nouvelle fois démontré leur implication totale dans la transmission de notre passion et peu importe le nombre de lignes accrochées dans les arbres ou les nœuds indémêlables. Merci à eux d'autant que les activités de cette journée ne s'arrêtaient pas là...



L'après-midi était consacré au nettoyage de l'Allaine avec une quinzaine d'enfants motivés et cette fois-ci sous un beau soleil (pas d'orage de grêle comme l'an dernier). Au final ce sont 16 sacs poubelles remplis avec pêle-mêle : de nombreuses bouteilles plastiques, en verre, cannettes en alu, du polystyrène, des bâches, des mugs, assiettes, ballons, balles de tennis, un ordinateur, un cône de chantier, une chaise de jardin, ... bref un florilège de déchets qui n'ont rien à faire dans une si belle rivière. Notre rôle est de la protéger et le message passé aux enfants peut nous laisser espérer un avenir meilleur.



MERCI A TOUS !

ÇA BOUGE A LA DOUCE SAVOUREUSE...

C'est avec beaucoup de plaisir que les enfants du Centre socioculturel la Haute Savoureuse ont été accueillis par les bénévoles de l'AAPPMA La Douce Savoureuse ce mercredi 29 juillet, sur le parcours passion cyprinidés de l'étang Lechir pour une animation pêche à la méthode feeder. Au total, ce sont plus de 15 carpes qui ont mordues aux hameçons, avant d'être remises à l'eau avec toutes les précautions d'usages nécessaires.

Une très belle animation à refaire sans modération.



Hommage rendu

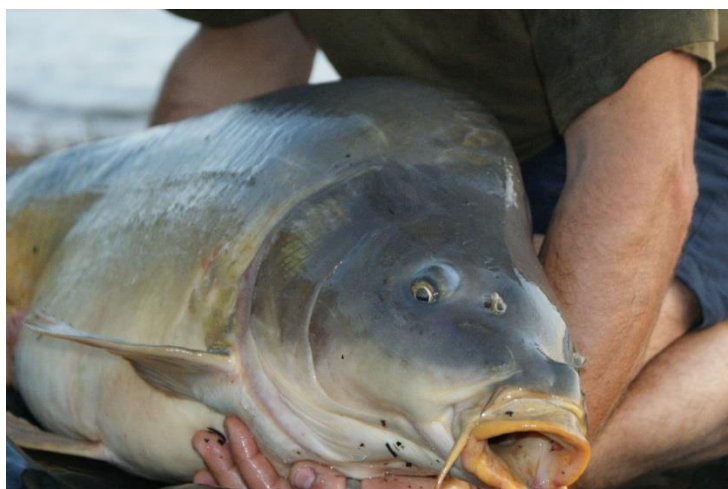
C'est avec une grande tristesse que nous avons appris dernièrement le décès de Claude ELSAESSER, président en exercice de l'AAPPMA d'Etueffont. Claude était actif au sein de son AAPPMA, et avait cette année, proposé ses services à la Fédération Départementale en tant que vérificateur aux comptes. Même s'il n'était pas toujours en accord avec nos décisions, il était très impliqué dans la protection des milieux aquatiques.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Les plus belles prises

Avant la fermeture de nos bureaux mi-juillet, nous vous avons proposé de poster sur facebook vos plus belles prises afin de les intégrer à ce bulletin. Peu de photos nous ont été envoyées, mais nous remercions vivement ceux qui ont participé, entre autres Dede Olivier de Danjoutin, avec cette belle carpe de 17,5 kg.



Evènements à venir

AAPPMA Montreux - Château
CONCOURS DE PÊCHE
DE SILURES **GRATUIT**
Dans la S^t NICOLAS

**le 16/08**
1^{er} PRIX
WEEK END VALEUR 200€
2^{ème} et 3^{ème} PRIX
1 CARTE DE PÊCHE 2021
Rens.: 06 08 10 63 05

Retour de l'Atelier Pêche Nature dès fin août.



LES ANIMATIONS SONT DE RETOUR .

AU VU DE LA CRISE SANITAIRE QUI A MODIFIÉ NOTRE QUOTIDIEN, L'AAPPMA LORS DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUILLET DERNIER A DÉCIDÉ DE REPRENDRE SON APN AVEC TOUTES LES SÉCURITÉS SANITAIRES PRÉCONISÉES :

LE 29 AOÛT DE 14H À 17H

LE 12 SEPTEMBRE DE 14H À 17H

LE 26 SEPTEMBRE DE 14H À 17H

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT AU 06.86.37.92.12



Enduro de l'Étang des Forges du 04 au 06 septembre 2020



Du 04 au 06 septembre 2020

Complet en moins de 3 semaines avec 23 équipes

D'une superficie de 33 ha, l'étang des Forges de Belfort offre une diversité de pêche exceptionnelle.

D'une moyenne de 9.32 kg pour les carpes lors des derniers enduros, l'étang des Forges maintient sa réputation pour notre département.

Cette année, plusieurs team seront participantes dont une équipe qui représentera l'équipe de France de pêche sportive.

Un enduro qui s'annonce très technique pour détrôner l'équipe vainqueur des éditions 2019 72h et 48h.

AOÛT 2020
D L M M J V S
1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

SEPTEMBRE 2020

OCTOBRE 2020
D L M M J V S
1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30 31

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5 AG Fédération Départ
6	7	8	9 AG Association Régionale	10	11	12 AG EHGO
13 AG EHGO	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26 AG Fédération Nationale
27 AG Fédération Nationale	28	29	30			

**L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort
vous remercie de votre attention.**

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE
@ : contact@fede-peche90.fr

☎ : 03 84 23 39 49
Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>